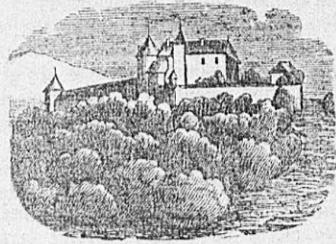




# LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :  
Annonces : Pour le canton,  
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.  
la ligne ou son espace.  
Réclames : 50 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50  
» 6 mois, » 2 —  
Pour l'Etranger le port en sus,  
payable d'avance  
Prix du numéro : 10 cent.  
On s'abonne à tous les bureaux  
de poste.

BULLE, le 11 mai 1888.

## Les landsgemeinden.

Les premiers dimanches de mai sont consacrés dans les petits cantons à la landsgemeinde. A Uri, dans l'Unterwald, l'Appenzell, le canton de Glaris, le peuple entier, bourgeois et paysans, riches et pauvres, laïques et ecclésiastiques, se réunit en plein air, sous le soleil de Dieu et, après avoir imploré le Tout-Puissant, il adopte ou rejette les lois, nomme ses magistrats qui rendent compte publiquement de leur gestion. Chacun dit ouvertement et sans gêne sa manière de voir, applaudit ou désapprouve, et tous se retirent contents et sans murmures : ce qui a été décidé, c'est le peuple qui l'a voulu.

Tout le pays est en liesse, il a exprimé librement sa volonté, il a choisis ses chefs, il sait qu'ils méritent sa confiance; ils sont nés et ont grandi au milieu de lui, ce sont ses enfants. S'ils consacrent leur temps ou leurs loisirs à l'administration de la chose publique, c'est par devoir, ils ne sont presque pas payés, l'appas d'une place lucrative ne peut les guider.

En parcourant les comptes rendus de ces assemblées populaires, en constatant les droits dont jouissent ces petits peuples, l'économie avec lesquels ils sont administrés, le peu de charges qui pèsent sur eux, nous n'avons pu nous empêcher d'un amer retour sur ce qui se passe chez nous.

Grand Dieu! quelle différence! C'est le jour et la nuit, le pôle nord et le pôle sud, et cependant nous sommes tous enfants de la même grande patrie, comme eux nous sommes des citoyens suisses.

Se peut-il que les uns soient si libres et les autres si assujettis? Cette différence, dans un si petit pays, constitue une énormité. Il n'est pas admissible que des citoyens proclamés égaux par la constitution, exerçant les mêmes droits en matière fédérale, soient si inégaux dès qu'il s'agit d'affaires cantonales, c'est-

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 4

## LE CHASSEUR D'ISARDS

PAR  
ÉDOUARD DIDIER

— Allons-y, me dit Yves.  
M. le juge de paix était justement sur le seuil de sa porte quand nous arrivâmes.

— Ah! dit-il à Yves, qu'il connaissait bien, le chasseur lui avait vendu plus d'un isard, ah! mon pauvre garçon, tu n'as vraiment pas de chance.

— C'est vrai, monsieur le juge de paix, répondit Yves, je viens d'avoir le malheur de perdre ma mère.

— Oui, dit monsieur le juge de paix. Elle est même morte un peu trop tôt pour ton bien. Par son décès, tu perds le privilège que te faisait ta situation de fils aîné de femme veuve.

— Ainsi, monsieur le juge, reprit Yves, vous pensez que je cours comme les autres jeunes gens de la classe la chance d'être soldat.

— J'en suis sûr.

à-dire de celles qui les touchent de plus près et qu'ils connaissent le mieux.

Nos assemblées publiques sont des réunions de parti, nulle discussion contradictoire ne peut y avoir lieu. Sous peine d'être honnis ou persécutés, une foule de citoyens ne peuvent assister qu'aux assemblées de la majorité où quelques paillasses décorés du titre d'hommes d'Etat s'encensent mutuellement et déversent officiellement l'injure et la calomnie sur leurs adversaires.

Nous n'acceptons et ne rejetons aucune loi.

Nous ne nommons ni les magistrats cantonaux, comme dans la plupart des cantons, ni même les chefs de nos communes, comme dans toute l'Europe.

L'égalité proclamée par la constitution fédérale n'est pour nous qu'un vain mot. Ce serait le devoir des Chambres et du peuple suisse d'en faire une réalité.

Espérons que la prochaine session des Chambres fédérales ne se passera pas sans qu'un pas ne se fasse dans ce sens. Nous travaillons, nous nous compromettons parfois pour elles, il ne serait que juste qu'elles s'occupent aussi de nous.

Que de différences encore entre l'administration économique des cantons démocratiques et notre gouvernement compliqué et luxueux, qui compte plus d'employés qu'un département ou une province vingt fois plus peuplée et où l'on augmente le nombre des rouages, des employés à mesure que diminuent les attributions laissées aux cantons.

Dans les petits cantons, on cherche à diminuer les charges qui pèsent sur les contribuables; le gouvernement d'Obwald a été heureux et fier de pouvoir annoncer à la dernière landsgemeinde qu'il ne serait point perçu d'impôt cette année.

Dans notre canton, l'unique souci du fisc est de pressurer le plus possible les contribuables, d'obtenir de l'impôt le maximum de rendement; on augmente sans cesse les taxes cadastrales et, cette année, les commissions de district, sous la pression des agents de l'Etat, ont accru presque partout et de beaucoup

— Mais, monsieur, confiant dans la situation que je croyais m'être faite, je viens d'épouser une jeune fille dont je suis l'unique soutien.

— Tu t'es un peu trop pressé et la loi te le dira, tu as eu tort de te marier avant d'être légalement libéré.

— Mais puisque ma mère m'exemptait! dit obstinément Yves.

— Elle ne t'exempte plus, mon pauvre garçon, et tu n'as plus comme tes camarades qu'un espoir, c'est de tirer un bon numéro.

— Merci, monsieur le juge, dit Yves en poussant un gros soupir.

Comme vous le pensez bien, nous fîmes assez tristement la route pour remonter le village. Nous n'échangeâmes pas quatre paroles. Au moment de nous quitter, Yves me dit seulement en me serrant la main à me la briser :

— Tu sais, quoi qu'il arrive, je ne partirai pas.

Je m'en doutais bien.

Le jour du tirage arriva. Yves amena le numéro trois. Il n'y avait pas d'illusion à se faire. Cependant Yves ne fit pas entendre un mot qui trahît sa colère ou sa douleur, il supporta même, sans y répondre, les plaisanteries un peu grossières que ne manquèrent pas de lui adresser quelques-uns de nos gars; et ayant jeté son fusil sur son épaule, il reprit silencieusement le chemin de la montagne.

Depuis lors, personne n'aperçut le chasseur d'isards ni aux Eaux-Bonnes, ni aux Eaux-Chaudes. Quand vint le jour de se rendre à son corps, Yves ne donna pas signe de vie et fut bientôt poursuivi comme réfractaire. Il paraît même que les ordres arrivés de Pau étaient très sévères. Les années pré-

les cotes dues par le commerce et l'industrie, malgré la crise qui pèse sur le pays et la gêne qu'elle amène dans les familles. C'est qu'il faut de l'argent pour nourrir les parasites et entretenir ses créatures.

Qu'on nous pardonne ces réflexions bien moroses pour un beau dimanche de mai, alors que tout verdit dans les champs et les bois, et que la montagne resplendit aux rayons du soleil qui préparent le déjeuner de nos troupeaux si longtemps retenus à l'étable.

Pourquoi notre beau pays est-il gouverné par de si vilaines gens?

## Nouvelles suisses.

Militaire. — On écrit de la place d'armes de Thoune :

Déjà l'année dernière on avait fait ici des essais avec les engins à canons de fusils Maxim et Gardner; la semaine dernière, ces essais ont été repris en présence de la commission des fortifications et de la commission d'artillerie; ces deux machines ont été pourvues maintenant de nouveaux canons, et déjà l'on a commencé à expérimenter la munition de petit calibre (7,5 mm.) qui est prévue pour le nouveau fusil d'ordonnance amélioré.

La machine Maxim a l'apparence d'une petite bouche à feu montée sur affût; mais ce cylindre de bronze épais n'est qu'une enveloppe remplie d'eau froide destinée à refroidir le canon de fusil qui le traverse et qui, avec une vitesse de tir de 600 coups par minute, se trouve actuellement très échauffé déjà au cinquantième coup tiré. La charge et le tir sont opérés par le recul : l'ensemble de cet engin forme une arme très compliquée, mais terrible.

La machine Gardner se distingue par une construction extrêmement solide et très simple; elle a deux canons et est mise en action par une manivelle; sa rapidité de tir est de 300 coups par minute.

L'une et l'autre sont également susceptibles de mouvements latéraux, même pendant le tir, et l'on a obtenu avec ces engins des tableaux de précision aux distances de 1000 à 1400 mètres.

Alcools. — La société suisse des brasseurs a demandé au Conseil fédéral que les déchets de brasse-

cédules, les cas de refus de service militaire avaient été nombreux parmi nos jeunes gens de la montagne; ils s'enfuyaient en Espagne. La terreur qu'inspire le métier de soldat est profonde dans nos pays, monsieur, et cela s'explique. Nous autres montagnards, nous avons besoin de sentir l'air des hautes cimes, emplir nos poumons, et nous étouffons dès que nous descendons dans la vallée.

Mais le gouvernement ne se paie pas de ces raisons-là, et il était, paraît-il, furieux contre nos conscrits. Il voulait faire un exemple. On mit la gendarmerie aux trousses du chasseur d'isards. Du diable si, avec leurs grosses bottes, les gendarmes auraient jamais attrapé Yves, sans un malheur dont on voulut faire un crime et qu'on mit sur le compte de notre pauvre camarade.

Un gendarme fut trouvé mort au-dessous de la cascade de Gavarnie. Il avait dû tomber du haut du pont, car des traces de sa chute apparaissaient sur un tertre isolé et tout à fait inaccessible dont le corps du gendarme avait détaché quelques pierres. Le cadavre était horriblement mutilé. Vous pensez, une chute de plus de deux cents pieds! Il était donc impossible d'en tirer aucun indice. Cependant, les gendarmes prétendirent que le chasseur d'isards, poursuivi par leur camarade, l'avait précipité dans le gave. L'un d'eux affirma même l'avoir vu. Or, le gendarme qui avait vu Yves commettre le crime était, ce jour-là et à cette heure, dans le cabinet de monsieur le juge de paix. Il n'y avait donc pas contre Yves l'ombre d'une preuve. Yves n'en fut pas moins accusé d'être un meurtrier.

Un meurtrier! lui, Yves Clet! Dès qu'il apprit quels soupçons planaient sur lui, le loyal garçon, ne prenant conseil

ent et guérison des  
MALADIES  
DES MALADES  
sera délivrée gratuitement  
d'A. NIEDERLEUSER, à Gran-  
t par l'imprimerie EMILE LENZ  
urg). [33]

CHOCOLAT  
uchard  
ITÉ INCONFESTÉE  
RE SI TROUVE PARTOUT

hypothécaires.  
est chargé de placer sur de  
èques et à des conditions avan-  
1/4 et au 1/2 %, des sommes  
à 20,000 fr.  
janvier 1888.  
FAVRE, notaire, Bulle.

OUVERTURE DES  
Les Colombettes  
anche le 13 mai.  
ent offre des bains d'eau de  
u chauds, ventouses, des fumi-  
ains de lait ou de petit-lait et  
atisés.  
rême à volonté, etc.  
FRANÇOIS SUDAN

des Bains de Montbarry  
anche 6 mai.  
use. — Bains à toute heure. —  
s les jours. — Truites de rivière,  
on cordiale. [253] I. SKYPOUX.

d'Avry - devant - Pont.  
13, lundi 14 et mardi 15 mai :  
ne musique & danse  
à la Cantine.  
vitation cordiale. [264]

Dimanche 13 mai :  
ne musique  
et danse  
ge du Tirage, à Bulle.  
vitation cordiale.  
MARTIN MORAND, tenancier.

es du bas-ventre.  
s organes génitaux. Contagion.  
et leurs suites. Impuissance.  
Pollutions. Ardeur d'urine. Per-  
Hématurie. Affections de la  
reins. Traitement par corres-  
mèdes inoffensifs. Point de dé-  
ns sa profession; discrétion.  
Bremicker, méd. prat., Glaris.

ispensable  
amille et dans chaque atelier :  
NT UNIVERSEL  
le PLUS-STAUFFER  
oder tous les objets cassés, soit  
ine, vaisselle, pierres à aiguiser,  
orne, bois, ainsi que des meu-  
gés, de la quincaillerie, des  
s, pipes, pour fixer les boutons,  
becs de lampes, pour coller le  
drap, cuir, etc. Meilleure colle  
ge de scie à contourner.  
65 cent. le flacon avec mode  
l'imprimerie de la Gruyère, à  
[228]

ivrognerie.  
s certifiant la guérison de ma-  
par le traitement par corres-  
es remèdes inoffensifs de l'Eta-  
ur la guérison de l'ivrognerie de  
: N. de Moos, Hirzel; A. Vol-  
F. Domini Walther, Courcha-  
nenbühl, Weid p. Schönenwerd;  
Rüthenbach (Berne); Mme Sim-  
st., Ringingen; F. Schneeberger,  
Furrer, Wasen (cant. de Berne).  
Traitement soit avec consente-  
insu du malade. Moitié des frais  
guérison. Attestations, prospec-  
aire gratis. Adresser : A l'Eta-  
ur la guérison de l'ivrognerie, à  
[35]

rie employés pour la distillation de l'eau-de-vie soient déclarés exempts du monopole, que les distilleries existant dans les brasseries soient indemnisées et que les brasseurs pourvus de grands appareils de distillation soient aussi autorisés à distiller d'autres matières premières soumises au monopole, telles que le maïs, le seigle, etc.

Le Conseil fédéral a répondu qu'il persiste à considérer la distillation des déchets de brasserie comme une exploitation soumise au monopole. En conséquence, il ne peut autoriser la distillation de ces déchets, seuls ou avec d'autres matières soumises au monopole, que dans les conditions prévues aux articles 1 et 2 de la loi sur les spiritueux, c'est-à-dire de ne permettre cette industrie qu'aux brasseurs ou distillateurs qui ont obtenu un lot de distillation à exploiter pour le compte de la Confédération, ou qui en obtiendront à l'avenir.

**Landsturm.** — L'organisation du landsturm armé est terminée. Les états-majors des vingt bataillons de fusiliers sont dès maintenant constitués. Chaque bataillon compte quatre compagnies commandées par un capitaine. L'état-major de bataillon compte 1 major, 1 adjudant-major, 1 quartier-maître, 1 médecin.

**Tir fédéral.** — Le comité central de la Société des carabiniers se réunira le 9 mai à Olten pour fixer le lieu du tir fédéral de 1890. On sait que les villes de Frauenfeld et de Lucerne se sont officiellement présentées pour obtenir d'organiser cette fête.

Bernstein, Schütter, Motteler et Tauscher, les quatre socialistes expulsés de Suisse, ont obtenu sur leur demande un délai échéant le 15 mai pour régler leurs affaires personnelles. Le 16 mai, ils devront avoir quitté le sol de la Confédération.

**Simplon.** — Le Conseil municipal de Milan a voté hier, à l'unanimité, une subvention de un million et demi de francs en faveur du percement du Simplon, à la condition que l'Italie construise la ligne d'accès Arona-Ornavasso et que les travaux soient commencés dans le délai de trois ans.

Le Conseil fédéral a décidé d'imposer d'une finance fixe de monopole de 40 francs par quintal métrique, poids brut, les sucres de fruits et de baies préparés avec l'alcool et ne pouvant pas être considérés comme liqueurs, ainsi que les fruits confits à l'alcool.

**Zurich.** — Le Grand Conseil zuricois a aussi voté la gratuité du matériel scolaire pour les écoles secondaires. Des subsides seront alloués aux élèves méritoires et indigents.

**Berne.** Un nouvel organe socialiste, *Die Parole* (le *Mot d'ordre*), va paraître à Berne sous la direction d'un anarchiste luxembourgeois nommé Martin.

**Lucerne.** — Le grand duc et la grande-duchesse de Saxe-Meinigen, accompagnés d'une nombreuse suite, sont arrivés samedi matin à Lucerne et sont descendus à l'hôtel National.

**Uri.** — La nouvelle Constitution a été adoptée à une forte majorité par la landsgemeinde. Le district d'Urseren a protesté. Il déposera un recours aux Chambres fédérales. Le gouvernement a été composé de MM. Muheim, Müller, Jauch, Gamma, Furrer, Gehrig et Siegler. M. Charles Müller a été nommé landammann et M. Muheim landesstatthalter. MM. Muheim et Schmid ont été confirmés comme conseillers aux Etats.

**Zoug.** — Le Conseil municipal de Zoug, après avoir fait le partage des sommes et autres dons arrivés de tous les points de la Suisse pour les victimes de la catastrophe de Zoug, s'occupe maintenant du plan de reconstruction de la Vorstadt. Toutes les maisons dont le terrain n'offre pas de sûreté seront

que de sa conscience, vint se constituer prisonnier. Les gendarmes l'emmenèrent, et pendant bien longtemps nous n'entendîmes plus parler du chasseur d'isards. Il est vrai que l'hiver approchait, et, vous le savez, pendant six mois, nous autres gens de la montagne, nous sommes séparés du reste du monde.

Quelques camarades et moi, nous avions veillé à ce que la petite Mercédès, femme d'Yves, ne manquât de rien pendant la mauvaise saison; mais ce que nous n'avions pas pu donner à la pauvre enfant, ce qu'elle désirait par dessus tout, c'était des nouvelles de son mari. Aussi, dès que le temps le permit, je courus aux informations. Ce que j'appris était bien triste, monsieur Yves Clet était au bagne! Comment, pour quelle raison était-il là, voilà ce qu'on ne put me dire au juste. Toutefois, l'on croyait qu'il avait été condamné à cinq ans de servitude militaire, et que là, à la suite d'un acte de rébellion contre un gardien, une cour martiale l'avait condamné aux galères. Une chose était malheureusement certaine, Yves était au bagne de Brest.

(A suivre.)

démolies; on a fait un plan d'ensemble pour refaire le quartier sur une place solide.

**St-Gall.** — On annonce la fuite du sieur Stauffer, grand marchand de fromages à Tübach. Stauffer laisse derrière lui un chiffre respectable de dettes.

— Les élections au Grand Conseil ont eu lieu dimanche. La majorité demeure aux libéraux. Les conservateurs ont gagné deux sièges à Flums et un à Tablat. Ils en ont perdu un à Altstätten et un à Hägenschwil.

**Grisons.** — Lundi après midi, un photographe installé sur une hauteur près de Thusis (Grisons) a glissé au moment où il ajustait son appareil. L'artiste et la chambre noire ont disparu dans le précipice.

**Tessin.** — On signale au *Dovere* un cas de fécondité vraiment extraordinaire, survenu dans la commune de Castagnola. La femme du syndic de cette commune a mis au monde, le 6 mai, six enfants — nous disons six, — deux filles et quatre garçons. Les nouveau-nés n'ont vécu que quelques instants.

— Un jeune garçon de 14 ans, de Caglio près de Lugano, a tué d'un coup de revolver un camarade âgé d'une douzaine d'années avec lequel depuis longtemps il ne vivait pas en bonne intelligence.

**Vaud.** — On annonce la mort de M. Boven, notaire à Lausanne. D'après l'*Oltner Tagblatt*, victime d'un terrible accident, M. B. est tombé sur la voie ferrée, entre deux wagons, jeudi soir, à la station d'Arburg, et a été coupé en deux par le train. M. B. se rendait à Paris et avait sur lui de l'argent en suffisance.

— Un événement tragique est survenu samedi à la gare de Lausanne à l'arrivée des trains directs de une heure. Un voyageur qui venait d'entrer au buffet est mort subitement à la suite d'une hémorragie pulmonaire. C'était M. Ludwig Kautt, doreur, âgé de 35 ans, originaire de Karlsruhe, venant de Montreux. Le défunt était accompagné de son père. Le corps a été mis dans un triple cercueil et expédié à la famille du défunt, à Karlsruhe.

— La Société vaudoise de navigation d'Ouchy célébrera sa fête annuelle les 3 et 5 août prochain.

— Actuellement on compte dans le canton de Vaud 90,296 animaux de race bovine, 15,911 de race chevaline, 27,150 de race ovine, 13,693 de race caprine, 43,486 de race porcine.

### Nouvelles étrangères.

**France.** — Un éboulement considérable s'est produit mardi le 2 mai au soir sur la commune de Puaix, à 5 kilomètres de Grenoble. Une masse énorme de rocher s'est détachée du sommet de la montagne appelée le « casque de Néron », à une altitude de 1305 mètres, et s'est précipitée avec un bruit effroyable à travers le bois, les prairies, les vignes et les maisons. Un cultivateur, sorti de sa demeure, a été tué. Les maisons, dont les habitants avaient eu le temps de se sauver, ont complètement disparu. Les débris de toute nature sont considérables.

— La situation devient plus rassurante en France. Le gros du parti républicain désavoue le général Boulanger et ses tentatives de dictature. Le bon sens paraît devoir finir par l'emporter.

**Bulgarie.** — Une conspiration militaire vient d'être découverte en Bulgarie. Le complot avait pour but d'assassiner les ministres et de détrôner le prince Ferdinand. Tous ces conflits ajournent la solution de la question bulgare dont la paix de l'Europe dépend en bonne partie.

### CANTON DE FRIBOURG

La liberté de la presse était à peu près la dernière dont il restait encore quelques vestiges dans notre canton; mais il paraît qu'elle a fait son temps.

Le mot d'ordre des tépelets est maintenant d'étrangler les journaux de l'opposition. En ce moment, c'est le *Bien public* qui sert de point de mire à nos pharisiens. Pour avoir discuté, au point de vue des intérêts des contribuables, l'achat du domaine de Drogens par l'Etat de Fribourg, et avoir démontré que l'opération ne serait profitable qu'aux propriétaires de ce domaine, le *Bien public* se voit réclamer par ceux-ci une indemnité de cinquante mille francs.

Certain régent du Gibloux, dont les agissements irréguliers ont été signalés par le même journal, porte plainte contre celui-ci pour calomnie, tout en se contentant, quant au reste, d'une indemnité de dix mille francs. Le malheur pour ledit régent est que, tout entière, la population dont les intérêts sont en jeu dans la circonstance, y compris deux honora-

bles ecclésiastiques, approuve l'attitude du journal et prend à sa charge la responsabilité des articles parus. M. Perroset, le régent en question, étant la créature de M. le conseiller d'Etat Python, nous pouvons à peu près compter sur le spectacle de deux prêtres allant prendre à la prison des Augustins la place laissée vide par M. le curé Porchel.

Tout cela est bien édifiant. Combien de plus en faudra-t-il au peuple fribourgeois pour voir clair dans le jeu des tépelets?

La séance du Grand Conseil de samedi a été ouverte par la lecture d'un message du Conseil d'Etat demandant un bill d'indemnité de 6911 fr. 89, cent. pour l'exercice de 1887 et un crédit supplémentaire de 1000 francs à porter au budget de 1888. Ces sommes ont été affectées à l'aménagement du Werkhof, dont l'utilisation avait été demandée en juillet dernier par la *Société Industrielle*. Le bill d'indemnité a été accordé. Les fêtes des tribunaux sont fixées cette année encore au 15 juillet, selon les propositions du Conseil d'Etat. La motion agricole de la députation de la Gruyère a été prise en considération et renvoyée au Conseil d'Etat.

Célébrer dans les écoles la fête du conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique, est une idée qui n'avait pas encore germé dans le cerveau des éducateurs du peuple. Il était réservé aux pédagogues du canton de Fribourg d'avoir cette idée et de la mettre à exécution. Le 23 avril, dit le *Bund*, jour de la fête de St-Georges, le collège de St-Michel a donné en l'honneur du révérendissime M. Georges Python, conseiller d'Etat, une festivité très réussie. Les élèves de la cinquième classe avaient préparé, sous le titre de « La destruction de Jérusalem », une pièce de circonstance, succession d'élégies et de scènes dramatiques, très goûtée, dit-on, par l'éminent magistrat. (*Gazette.*)

### IV<sup>e</sup> cours normal

destiné à former des maîtres pour l'enseignement des travaux manuels pour garçons du 15 juillet au 11 août, à Fribourg.

Le comité de la *Société suisse pour la propagation des travaux manuels dans les écoles des garçons* organisera, pendant les vacances de l'été prochain, un IV<sup>e</sup> cours normal de travaux manuels. Ce cours aura lieu sous la direction de M. Ruin, de Bâle, et sous la haute surveillance de la Direction de l'instruction publique du canton de Fribourg. Durée: du 15 juillet au 11 août.

Le prix du cours est de 50 fr. Il est en outre payé, par chaque participant, 15 fr. pour les matières premières.

Les instituteurs suisses qui y participeront recevront de la Confédération, comme tous les participants aux cours précédents, une subvention égale à celle qui leur sera accordée par leurs cantons respectifs.

Le logement dans les casernes est gratuit. Les participants qui désireraient avoir une chambre en dehors des casernes, sont priés de s'adresser à M. Genoud, directeur de l'exposition scolaire permanente suisse, à Fribourg.

Le comité prendra des mesures pour que les participants au cours aient une bonne nourriture, à un prix modéré.

Pour les participants qui logent à la caserne, les frais du cours, tout compris, ne s'élèveront pas au-dessus de 150 fr.

Pendant le cours, ne sont exécutés que des objets pouvant être faits par des enfants.

Les branches suivantes seront enseignées:

1. Cartonnage.
2. Travail sur bois à l'établi.
3. Travail du fer.
4. Modelage.
5. Sculpture sur bois (Kerbschnitt).

Le cartonnage a pour but d'exercer l'œil et la main, tout en habituant l'enfant à l'ordre et à la propreté, et en développant son sens esthétique.

Il sera divisé en 4 groupes:

- a) Pliage et découpage du papier;
- b) Travail du carton considéré comme surfaces. Ces surfaces seront ornées de papiers de différentes couleurs;
- c) Construction d'objets simples à trois dimensions;
- d) Construction d'objets plus compliqués comprenant des surfaces courbes.

A côté du but poursuivi par le cartonnage, le travail du bois à l'établi est destiné à renforcer et à assouplir tous les muscles, et en particulier ceux de la main.

Il est divisé en 3 groupes:

- a) Objets d'une seule pièce;
- b) Objets composés de plusieurs parties assem-

blées simplement  
c) Objets composés en usage dans mortaise, que l'ordre du jour g  
Lundi, mardi, je  
à 12 heures — 2  
Mercredi: 6 à 8  
4 1/2  
5 à 6  
Samedi: 6 à 8

Les inscriptions  
15 juin au départe  
canton de Fribourg  
Les sujets traités  
qués dans une cir  
les participants au  
travaux manuels à  
les méthodes empl

La Station laitière  
chainement, dans l  
à Fribourg, une ex  
ustensiles et appar  
fabricants qui ser  
exposition peuv  
station laitière, bâ

### Société fribou

Dimanche 13 m  
la grande salle de  
assemblée générale  
nombreux.

MM. les fromag  
qui s'intéressent a  
tière et agricole se  
part à cette réuni

- 1<sup>o</sup> Nomination d'u
- 2<sup>o</sup> Reddition des
- 3<sup>o</sup> Revision des s
- 4<sup>o</sup> Discussion du  
bétail;
- 5<sup>o</sup> Divers.

Bulle, le 8 mai  
(Communiqué.)

La conférence  
prononcée pour  
des fournitures s  
marches en faveu  
Nous sommes d  
de ces fourniture  
tion des commun

Un frère de Mg  
Prêche dans ce m

### Nécrologie.

cer le décès pré  
Ce bon ami est  
même, il se rend  
dredi à samedi,  
soins dans un v  
paraît-il, sur un  
ruisseau; c'est l  
tion cérébrale; l  
vre près du ruis  
M. Pasquier fi  
comme son père  
Il fréquenta en  
un stage chez M.  
une place de pr  
ici qu'il changea  
médicales, qu'il  
ville, puis les co  
distinction l'ex  
docteur. Il vint  
occupant en mé  
Il se fixa d'a  
son art avec un

### MISES

Lundi 14 m  
10 heures du  
des Adoux, à Ep  
exposera en vente  
ce qui suit:  
1<sup>o</sup> Deux ju  
environ; 2<sup>o</sup> un  
3<sup>o</sup> deux harna  
et une caisse  
Bulle, le 11 mai  
275]

blées simplement au moyen de clous et de vis;  
 c) Objets comprenant les différents assemblages en usage dans le travail du bois (mi-bois, tenon, mortaise, queue d'aronde, etc.).  
 L'ordre du jour général sera le suivant :  
**Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : 6 à 8 heures — 9 à 12 heures — 2 à 6 heures, travail manuel.  
**Mercredi** : 6 à 8 heures — 9 à 12 heures — 2 à 4 1/2 heures, travail manuel.  
 5 à 6 heures, conférence.

**Samedi** : 6 à 8 h. — 9 à 12 h., travail manuel.  
 Les inscriptions au cours seront reçues jusqu'au 15 juin au département de l'instruction publique du canton de Fribourg.

Les sujets traités dans les conférences seront indiqués dans une circulaire ultérieure. En tous cas, les participants auront un aperçu sur l'histoire des travaux manuels à l'école, sur leur importance et sur les méthodes employées. (Communiqué.)

La Station laitière de Fribourg ouvrira très prochainement, dans l'une des salles de la vieille caserne, à Fribourg, une exposition permanente de machines, ustensiles et appareils de laiterie. Les industriels et fabricants qui seraient disposés à participer à cette exposition peuvent s'annoncer à la Direction de la station laitière, bâtiment des Postes à Fribourg. Le Comité.

**Société fribourgeoise des fromagers.**

Dimanche 13 mai, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de la maison de Ville, à Vaulruz, assemblée générale des membres. Prière d'y assister nombreux.

MM. les fromagers et agriculteurs, non-sociétaires, qui s'intéressent au développement de l'industrie laitière et agricole sont pareillement priés de prendre part à cette réunion.

**Tractanda :**

- 1° Nomination d'un président;
- 2° Reddition des comptes et rapport;
- 3° Revision des statuts de l'association;
- 4° Discussion du projet de loi sur l'assurance du bétail;
- 5° Divers.

Bulle, le 8 mai 1888.

(Communiqué.)

Le Comité.

La conférence des instituteurs de la Sarine s'est prononcée pour le principe de la gratuité complète des fournitures scolaires et a décidé de faire des démarches en faveur de l'application de ce système.

Nous sommes d'accord, pourvu que l'Etat se charge de ces fournitures et n'aggrave pas encore la situation des communes.

Un frère de Mgr Mermillod, le R. P. capucin Alfred, prêche dans ce moment-ci, le mois de mai, à Fribourg.

**GRUYÈRE**

**Nécrologie.** — Nous avons la douleur d'annoncer le décès prématuré du docteur Pasquier à Cully. Ce bon ami est mort à la tâche. Déjà souffrant lui-même, il se rendit quand même, dans la nuit de vendredi à samedi, auprès d'un malade qui réclamait ses soins dans un village au-dessus de Cully. Il s'assit, paraît-il, sur une petite mur qui sépare la route d'un ruisseau; c'est là qu'il fut foudroyé par une congestion cérébrale; le lendemain on retrouvait son cadavre près du ruisseau.

M. Pasquier fit ses études au Collège de Fribourg; comme son père il excellait dans les mathématiques. Il fréquenta ensuite les cours de droit en faisant un stage chez M. l'Avocat Gendre. Plus tard il accepta une place de précepteur à Bonn sur le Rhin. C'est ici qu'il changea de carrière pour se vouer aux études médicales, qu'il commença à l'université de cette ville, puis les continua à Heidelberg où il subit avec distinction l'examen pour l'obtention du diplôme de docteur. Il vint ensuite à Berne, terminer ses études, occupant en même temps un poste d'assistant. Il se fixa d'abord dans la Gruyère où il pratiqua son art avec un réel succès pendant plusieurs années.

Il occupa pendant ce temps le poste de médecin-instructeur. Il alla plus tard s'établir à Cully, où il ne tarda pas à s'acquérir beaucoup d'amis et une nombreuse clientèle.

D'un caractère franc et ouvert le docteur Pasquier était une de ces figures sympathiques qu'on aime à rencontrer.

Comme médecin, il était capable et se distinguait surtout par la rectitude et la promptitude de son jugement.

L'ensevelissement eut lieu lundi à La Tour-de-Trême au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis qui tenaient à lui rendre leurs derniers devoirs, et à témoigner leur sympathie à sa famille éplorée.

**R. I. P.**

Une honorable famille de notre localité vient aussi d'être plongée dans le deuil par la mort de son chef. Monsieur Jean Pasquier, ancien caissier de la Banque populaire de la Gruyère, est décédé dans la nuit de mardi à mercredi, après une longue et pénible maladie; il était âgé de 69 ans.

M. Jean Pasquier était le type du père de famille probe et laborieux. Il a été pendant environ 25 ans caissier de la Banque populaire, et nos populations agricoles vous rediront encore avec quelle urbanité et quelle bienveillance il faisait accueil aux nombreuses personnes qui sollicitaient ses services.

Il a fait partie du Conseil général de la ville de Bulle et du Conseil communal qu'il a été appelé à présider pendant plusieurs années, comme syndic; et dans ces différents emplois, il s'est distingué par ses connaissances pratiques et un jugement droit.

Jean Pasquier appartenait au parti libéral, et grâce à ses idées tolérantes il avait gagné la confiance et l'estime de tous; aussi ce matin, un nombreux cortège, à la tête duquel on remarquait le Conseil d'administration et tout le personnel de la Banque populaire, l'accompagnait à sa dernière demeure. Qu'il repose en paix.

**Bulle.** — Chaque année, il est prélevé sur le budget communal une somme assez rondelette pour le traitement de notre police locale. Les contribuables n'ont, jusqu'ici, point réclamé contre cette dépense, quoique l'utilité de ces agents soit plus que douteuse, à juger par ce qui se passe les jours de foire.

Ainsi, pas plus tard que mercredi dernier, on entendait encore à 9 heures du soir de pauvres moutons bêler de faim devant un établissement, pendant que leurs propriétaires y vidaient litre sur litre. Et pourtant un règlement de police ordonne aux gardes-foire de mettre ces bêtes en fourrière.

Le même jour encore, une bagarre s'engage près de la place du marché au bétail; on se donne des coups de bâton en veux-tu, en voilà; parmi les spectateurs, nous distinguons le costume de trois de nos agents de police. Mais, malgré leur présence, la bagarre dégénérât en bataille si deux citoyens n'étaient intervenus courageusement et n'avaient séparé les combattants. Qu'attendaient donc, pour intervenir, nos agents à la livrée municipale? Un témoin.

**Foire de Bulle.** — Favorisée par un temps magnifique, la foire de mercredi dernier a été relativement considérable. Comme on le sait du reste, ce n'est point une foire d'exportation du bétail, les transactions se font surtout entre montagnards et gens du pays. Les troupeaux étant composés déjà et à la veille du départ pour la montagne, le bétail de choix n'est guère amené en foire.

Le bon bétail s'est bien vendu et l'on signale une reprise sur les animaux de boucherie dont la hausse est certaine.

Environ 500 pièces de gros bétail ont passé sur le champ de foire, une centaine est partie par chemin de fer et un chiffre au moins égal a pris la direction du Pays-d'Enhaut.

Les troupeaux commencent à sortir ces jours et les granges sont vides.

**Affaires agricoles.** — Jeudi prochain, 17 mai courant, à 1 1/2 heure de l'après-midi, dans la grande salle de l'hôtel des Alpes, à Bulle, assemblée générale de la Société d'agriculture de la Gruyère.

Conférence de M. le vétérinaire Bertschy sur l'élevé et le produit du bétail.

Toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture sont invitées à y assister. (Comm.)

Dimanche dernier, la Société de tir de Lucens (Vaud) inaugurerait son nouveau Casino-stand par un tir régional. La Société des carabiniers de Bulle tenait à s'y rendre, eu égard aux bons rapports qui ont toujours existé entre les sociétés de Lucens et de Bulle. Sur 17 sociétés concurrentes, la Société des carabiniers de Bulle a remporté la quatrième couronne. Nos félicitations! — r.

Charmey, le 9 mai 1888.

A la Tit, rédaction du journal la Gruyère.

Monsieur le rédacteur,

Le numéro de votre journal du 5 courant contient une correspondance datée de Charmey, critiquant assez vivement la décision par laquelle le Conseil d'Etat accorde à M. Joseph fils d'Antoine Cottier l'autorisation d'exercer l'art de vétérinaire dans le cercle de la justice de paix de Charmey. Nous ignorons si cette correspondance provient bien réellement de Charmey, mais ce qu'il y a de certain, c'est que son auteur connaît bien peu les dispositions du public à l'égard de M. Cottier. Tout le monde, en effet, apprécie ici les réels et nombreux services que rend M. Cottier dans l'exercice de sa profession, et c'est avec satisfaction qu'on a salué dans la contrée la décision dont il s'agit.

Nous espérons que vous ne refuserez pas d'insérer ces quelques lignes dans votre prochain numéro, et, dans cette attente, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations empressées. Quelques propriétaires de bétail.

(Corresp. du 10 mai.) C'est en vain que je me suis donné la peine de lire les journaux du régime durant toute cette semaine. Il paraît que M. Henri Schaller, directeur de police, renonce à nous fournir les renseignements que je lui demandais dans ma dernière correspondance. Aussi je reviens à la charge.

Dernièrement, un journal de Bulle publiait la remarque fort juste que les jeunes gens, au lieu de se faire tous médecins, notaires, procureurs, etc., feraient beaucoup mieux de se vouer aussi à la médecine vétérinaire. Tandis que les autres carrières sont encombrées, notre canton ne possède relativement que peu de vétérinaires.

C'est probablement dans le but de faire cesser cette pénurie, signalée par l'organe des conservateurs gruyériens, que notre Conseil d'Etat se met à créer des médecins-vétérinaires.

Jusqu'à présent, un jeune homme qui voulait embrasser cette carrière allait, après avoir fait ses classes, à Lyon, à Berne ou à Zurich, suivre les cours universitaires. Ce n'est qu'au bout de quelques années d'études sérieuses qu'il se hasardait à se présenter devant la commission d'examen. Aujourd'hui, plus n'est besoin d'aller à Lyon, à Berne ou à Zurich se remplir la tête de physique et chimie élémentaires, de botanique, de zoologie, d'anatomie et physiologie, de pathologie et thérapeutique, de pharmacologie et matière médicale vétérinaire, d'hygiène et médecine légale, d'amélioration des races et de police de santé; tout cela n'est que de la fumisterie, de l'argent et du temps perdus.

Aux jeunes gens qui ont l'intention de devenir médecins-vétérinaires dans le canton de Fribourg, je m'en vais leur indiquer la voie à suivre. Je garantis du succès, étant donné que, de par la constitution fribourgeoise, tous les citoyens sont égaux devant la loi.

Premièrement, chers amis, vous faites vos écoles primaires tant bien que mal.

Deuxièmement, vous allez vous engager comme domestique chez un empirique soignant chevaux, montons, vaches et cochons; si vous en trouvez un qui traite les gens pardessus le marché, vous irez évidemment de préférence chez ce dernier. Une fois en place, vous n'avez qu'à accompagner votre maître, à l'assister dans ses diverses cures et opérations. Au bout de deux ans de ce régime, vous en savez assez pour en imposer au directeur de police et à toute la commission de santé du canton de Fribourg. Sur le préavis de ces messieurs et à l'encontre de toutes les lois et de tous les règlements, le haut Conseil d'Etat vous octroie une patente d'une année, pour des raisons exceptionnelles, il est vrai; mais consolez-vous, plus tard une fois l'université catholique fondée, on y joindra le bonnet de docteur *utriusque medicinae*.

Pour être certain du succès, les postulants feront toutefois bien de ne pas s'abonner à la Gruyère; on pourrait y voir une raison exceptionnelle pour leur appliquer la loi, fût-elle de 1850! *Passé-droit.*

P. S. Comment se fait-il que, dans la commission de santé, il n'y ait que des médecins et pas un seul vétérinaire? Notre bétail n'en vaudrait-il peut-être pas la peine?

**On évitera les contrefaçons**

du véritable **Cognac ferrugineux Golliez** en vérifiant attentivement chaque flacon qui doit porter le nom de Fréd. Golliez et la marque déposée des **deux palmiers**.

Le véritable Cognac Golliez compte 14 ans de succès et vient d'être récompensé en 1887 par deux médailles d'or à Paris et Lyon et trois grands diplômes d'honneur au Havre, Vincennes et Boulogne-sur-Mer.

Il convient à toutes les personnes délicates, faibles, frileuses, sujettes au froid de pieds et des mains, et dissipe les pâles couleurs. (H-26-X)

Dépôt général : **Pharmacie Golliez à Morat**. En vente dans la plupart des pharmacies et bonnes drogueries.

**MISES PUBLIQUES**

**Lundi 14 mai courant, dès les 10 heures du matin**, devant l'auberge des Adoux, à Epagny, l'huissier soussigné exposera en vente par voie de mises publiques ce qui suit :

- 1° Deux juments rouges de 11 ans environ;
- 2° un char en très bon état;
- 3° deux harnais; 4° une petite tige et une caisse à gravier.

Bulle, le 11 mai 1888. 275]

CORBOD, huissier.

**Bénichon des Bains de Montbarry.**

**Dimanche 27 mai :**

**Bonne musique et danse.**

Invitation cordiale.

I. SEYDOUX.

272]

**On demande** de suite une **apprentie-tailleuse.**

S'adresser à Céline GOBET, tailleuse, à Bulle. [271]

**A. DEMIERRE**

médecin-chirurgien-dentiste,

à BULLE [41]

sera à **Château-d'OEx** les 18 et 19 mai.

**A louer :**

Au centre du village de Charmey, un **magasin** avec chambre et cuisine. S'adresser à Nicolas TORNARE, à Charmey. [273]

**! Pratique!**

Nouvelles machines à polir les objets et autres objets. Indispensable pour hôtels, pensions et maisons bourgeoises. — Prix de la machine, 23 fr. — Chez **Werner**, serrurier, à Bulle. [269]

**A vendre :** Une certaine quantité de **foin et regain**, à distraire.

S'adresser au bureau du journal. [636]

**Travaux au concours.**

Les communes de Bulle et de La Tour-de-Trême mettent au concours les travaux de maçonnerie, de démolition et de raccordement pour la reconstruction de deux ponts sur la Trême dits des Granges et de la Scie à vapeur, soit de la Part-Dieu.

Les soumissions signées et cachetées portant la suscription : *Soumission pour les ponts sur la Trême*, seront reçues au Secrétariat communal de Bulle (commune Vorort) jusqu'au lundi 14 mai courant, à 5 heures après midi.

Les plans et cahiers des charges déposent au même bureau à la disposition des entrepreneurs.

Bulle, le 1<sup>er</sup> mai 1888.  
Par ordre :  
265] Le Secrétariat communal de Bulle.

**Amodiation.**

Le jeudi 17 mai 1888, dès 1 heure du jour, la Municipalité de Château-d'Ex exposera en amodiation pour le terme de six ans, à dater du 22 novembre prochain, l'Hôtel de Ville de ce lieu et ses dépendances.

L'enchère aura lieu dans la grande salle de cet établissement sous de favorables conditions dont on peut prendre connaissance au Greffe municipal.

Château-d'Ex, 21 avril 1888.  
247] GREFFE MUNICIPAL.

**LA ZURICH**

Compagnie d'assurances contre les accidents à Zurich.

Recette de prime en 1886, Fr. 2,815,000 —  
Indemnités payées jusqu'à  
fin 1886 . . . . . » 10,113,000 —

Assurances individuelles et de voyage par terre et par mer.  
Assurances collectives et de responsabilité civile.

Conditions avantageuses. Primes fixes modiques.  
Pour tous renseignements, s'adresser à MM. G. Keller, agent général, à Berne; Ph. Guidi, cons. comm., à Fribourg; F. Beerour, négociant, à Bulle; 152] Ch. Wechter, négociant, à Morat.

**GLASSON & Co. — FERS**

BULLE

Fers de toutes dimensions;  
Fers spéciaux; tôles;  
Fer I pour constructions;  
Tuyaux fer pour conduites d'eau, etc.;  
Pompes à eau et à purin;  
Pointes à bardeaux et à lattes;  
Caillebotis vieux 1<sup>er</sup> qualité;  
Toiles à fromage; Tranche-caillebotis;  
Toiles métalliques galvanisées pour clôtures. [139]

**CACAO SOLUBLE**  
**Suchard**  
EXCELLENTE QUALITÉ  
PRÉPARATION INSTANTANÉE

**ENGRAIS COIGNET**

A BASE D'OS ET DE MATIÈRES TORRÉFIÉES  
DOSAGES GARANTIS  
Engrais spécial pour prairies et toutes cultures. — Plus de 40 médailles d'or et diplômes d'honneur aux diverses expositions.

Agent général pour Bulle et la Haute-Gruyère : M. Seydoux, hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle. Dépôt à la gare.  
Agent pour la Basse-Gruyère : M. Féli-cien Capony. Dépôt à Marsens. [92]

On peut obtenir gratis et franco, par la librairie de J. Wirz, à Gruningen, la brochure :

**Les hernies**

du bas-ventre et leur guérison, un conseiller pour les hernieux. [36]

Pour redonner aux meubles mats et tachés leur brillant primitif, qu'on fasse un essai avec le nouveau

**VERNIS DE COPAL POUR MEUBLES**

Le succès sera surprenant.  
Prix du flacon avec mode d'emploi : 80 cent.  
— Seul dépôt pour le district à l'imprimerie de la Gruyère, à Bulle. [229]

A vendre : Un fort char à bras ou sans mécanique, presque neuf, ainsi qu'un petit potager à 2 trous pour un petit ménage.  
S'adresser au bureau du journal. [260]

**TUILES D'ALTKIRCH DRAINS**

chez Jean CHRISTINAZ cadet, à Fribourg.  
DÉPÔT A BULLE. S'adresser à M. Weber, hôtel de l'Union. [225]

**LA FABRIQUE D'ENGRAIS CHIMIQUES**

de Fribourg et Renens, à Fribourg.  
rappelle à MM. les agriculteurs ses produits garantis purs à base d'os et notamment son engrais universel N° 8 si apprécié depuis de longues années. Livraison franco et avec rabais considérable pour quantités importantes. Dépôts dans les principales localités du canton. Prompte réponse à toute demande de renseignement. (H-136-F) [171]

**POLYCLINIQUE PRIVÉE GLARIS**



**Guérisons.**

Les soulagés ont été guéris des maladies suivantes, par traitement par correspondance, avec des remèdes inoffensifs, sans dérangement professionnel :

- Incontinence d'urine, atonie de la vessie. H. Gassert, Avicourt.
- Catarrhe d'estomac depuis 6 ans, ardeur dans le gosier, renvois, vomissements, douleurs dans la région stomacale, flatuosité, faiblesse. G. Eschmann, Wädenswil.
- Maladie des poumons, affection tuberculeuse, toux violente, expectoration, difficultés de respiration, catarrhe d'estomac, envois. A. Niggli, Crêt du Locle.
- Catarrhe vésical, ardeur d'urine, écoulement, urine troublée, pression d'urine, difficulté extrême d'uriner depuis 2 ans. A. Meyer, Bâle.
- Eruptions au visage, boutons, tannes. L. Kost, Lucerne.
- Rhumatisme articulaire. J. Groninger, Dielsdorf.
- Pâles couleurs, pauvreté de sang, lassitude, règles irrégulières, nervosité, irritation, palpitation du cœur, maux de tête, chute des cheveux. J. Hotz, Adliswil.
- Dartres mouillées, démangeantes, depuis 5 ans. J. Benz, Mettmenstetten.
- Catarrhe intestinal, flatuosité, renvois, aigre, maux de ventre, constipation, selles sanguinolentes; ma mère, depuis 3 ans : dérangements d'estomac, oppression, maux de tête, lassitude, faiblesse. K. Eisenhut, Gestalden près Teufen.
- Goître, gonflement de cou depuis 17 ans. A. Blaser, Lamboing.
- Catarrhe pulmonaire, catarrhe bronchial, toux, expectoration, engorgement; ensuite le frère : incontinence d'urine, faiblesse de la vessie. G. Schärer, Wasen.
- Dartres, varices, ulcères aux pieds, maux de tête. Mme Lerch, Brittnau.
- Catarrhe guttural, enrouement, expectoration, engorgement, difficultés de respiration, raucité et ardeur dans le gosier. Ch. Gerber, Fahr près Luthern.
- Taches de rousseur, peau tachetée. Jos. Wiss, Hagendorf.
- Ulcères aux pieds, flux salin avec forte inflammation, dérangement de l'estomac, agitations. Mme Urwyler, Brittnau près Zofingue.
- Verrues au visage. A. Apple, Rapperswil.
- Teigne, chute des cheveux. A. Maillard, Chaux-de-Fonds.
- Taches de rousseur, peau tachetée. G. Gay, Genève.
- Ver solitaire avec tête en deux heures. A. Lobsiger, Genève.
- Rougeur du nez avec exanthème. Mme Escholzmatt.
- Maux d'oreilles, tintement d'oreilles, surdité, catarrhe d'estomac, constipation, goutte articulaire avec inflammation et enflure. K. Bühlmann, Neuchâtel.

La publication de certificats n'aura lieu qu'avec la permission absolue du reconvalescent; en tout autre cas, la pleine discrétion est assurée.

Trois médecins praticiens sont en fonction à la polyclinique qui est dirigée par un médecin patenté. Des cas difficiles sont discutés ensemble, ce qui est de grande importance pour les malades. [156]

S'adresser à la POLYCLINIQUE PRIVÉE, Kirchstrasse, GLARIS.

**LIMES**

Pendant l'été, le soulagé ne tiendra son dépôt (place du Tilleul, à BULLE) que tous les jours de foire.

Se recommande  
A. Itaggenbass, fab. de limes,  
successeur de Ph. Guidi,  
261, rue de Morat, Fribourg. [258]

**E. VIOGET & Co**  
LAUSANNE  
EN  
VENTE  
PARTOUT  
Tabac du Landsturm

**Aux malades**

qui souffrent de : Maladies de l'estomac et des intestins, ver solitaire, affections des poumons, du larynx, du cœur, phthisie, maladies du bas-ventre, de la vessie, de la peau, goître, affections des glandes, des yeux, des oreilles et du nez, goutte, rhumatisme, affections de l'épine dorsale, maladies du système nerveux, maladies des femmes, pauvreté de sang, est à recommander la brochure :

Traitement et guérison des maladies  
GUIDE DES MALADES  
délivrée gratuitement par la librairie de A. Niederhäuser, à Granges (Soleure) et par l'imprimerie Emile Lenz, à Bulle. [51]

**Le chauffour**

de la Tuilerie de La Tour-de-Trême sera ouvert dès le 7 mai.  
261] JOSEPH YENNI, tuilier.

**Le chauffour**

de la TUILERIE DE BULLE sera ouvert dès le 14 mai.  
262] ULRICH frères.

**Bains des Colombettes**

L'établissement offre des bains d'eau de roche, froids ou chauds, ventouses, des famigations, des bains de lait ou de petit-lait et des bains aromatisés.

Traités et crème à volonté, etc.  
266] FRANÇOIS SUDAN

Dimanche 13 mai :  
**Bonne musique et danse**  
à l'Auberge du Tirage, à Bulle.  
Invitation cordiale.  
252] MARTIN MORAND, tenancier.

**Bénichon d'Avry-devant-Pont.**

Dimanche 13, lundi 14 et mardi 15 mai :  
**Bonne musique & danse**  
à la Cantine.  
Invitation cordiale. [264]

**Aux magasins BARBEY-ROCHAT**

meunier,  
sous la Croix-Blanche,  
à Bulle :  
Froments, moitiés, seigles et avoines,  
comprimés, maïs concassé et moulu.  
Farines et sons diverses qualités. [653]

**Ivrognerie.**

Les suivants certifient la guérison de malades obtenue par le traitement par correspondance et les remèdes inoffensifs de l'Etablissement pour la guérison de l'ivrognerie de Glaris (Suisse) : N. de Moos, Hirzel; A. Volkart, Bulach; F. Domini Walther, Courchapois; G. Krähnbühl, Weid p. Schönenwerd; Fr. Tschanz, Röhrenbach (Berne); Mme Simendingen, inst., Ringingen; F. Schneeberger, Bienne; Mme Furrer, Wasen (cant. de Berne). Garantie! Traitement soit avec consentement, soit à l'insu du malade. Moitié des frais payable après guérison. Attestations, prospectus, questionnaire gratis. Adresser : A l'Etablissement pour la guérison de l'ivrognerie, à Glaris. [35]

A louer : Au centre de la ville de Bulle, pouvant servir de magasins ou de bureaux, l'un pour y entrer de suite et l'autre pour le 1<sup>er</sup> mai prochain.  
S'adresser au notaire FAVRE, à Bulle. [405]

**Bandages herniaires**

d'excellente construction en tous genres et grandeurs seront fournis conformes aux commandes par lettre indiquant les mesures. Des bandages non convenables seront échangés gratuitement. Une brochure instructive traitant les hernies est envoyée sur demande franco et gratis. S'adresser à l'Etablissement pour la guérison des hernies, à Glaris. [146]

**Avoinnes de semences.**

Première qualité. — Prix réduits.  
**AVOINES FOURRAGÈRES**  
depuis 11 fr. 50 le sac (150 litres). [137]  
**BLÉ NOIR POUR LA VOLAILLE**  
Sous la Croix-Blanche, à Bulle.

**Prêts hypothécaires.**

Le soulagé est chargé de placer sur de bonnes hypothèques et à des conditions avantageuses, au 4 1/4 et au 4 1/2 %, des sommes variant de 500 à 20,000 fr.  
Bulle, le 19 janvier 1888.

38] P. FAVRE, notaire, Bulle.

**PROCURATION — MONTREUX**

L. Genton, ancien procureur-juré, a ouvert un bureau à Montreux, maison Allamand, à la Rouvenaz. — Poursuites et recouvrements. Représentation devant les tribunaux et dans les faillites. Gérance. Achat de titres, etc. (H1174M) [239]

**Vente pour cause de départ.**

Pour 16,000 fr., beau domaine, contenance 35 poses, 10 vaches toute l'année; bâtiments construits en 1885; 14 chambres, écuries en ciment, 6 stables en chêne pour chevaux. Domaine situé sur la grande route de Vevey à Berne, à Semsales, commune sans impôt, au centre de toutes les foires (Vevey, Oron, Romont, Rue, Bulle, Palézieux). On peut ajouter une montagne où on tient 60 têtes de bétail. Entrée en jouissance de suite.  
S'adresser, pour traiter, à R. DUCREY, propriétaire, à Semsales (Fribourg). [274]

**Catarrhe vésical.**

M. Brémicker, méd. prat., à Glaris, par son traitement par lettre et ses remèdes innocents, m'a complètement guéri à l'âge de 70 ans, de mon catarrhe vésical avec écoulement, ardeur d'urine, douleurs et ténésme vésicaux, épreintes violentes. Klein-Dietwyl, avril 1887.  
268] J. Kiltmann.

**Bénichon du Bry.**

Lundi 14 et mardi 15 mai prochain :  
**Danse publique.**  
Invitation cordiale.  
270] Amélie BERTSCHY.

A vendre : Un char de travail neuf, chez François SUDAN, maréchal, à Vaulruz. [263]

A louer : Au centre de la ville, un appartement au 3<sup>e</sup> étage.  
S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [250]

**ÉTAT CIVIL DE BULLE**

Mois d'avril 1888.

**Naissances :**

Overney, Gustave-Maurice, fils de Pierre-Léon-Alexandre, de Cerniat. — Romanens, Louis-Jacques, fils de Patrice-François, de Sorens. — Crotti, Jeanne, fille de Joseph, d'Isonne (Tessin) et de Bulle. — Bosson, Hyacinthe-Julia, fille d'Arnold-Louis, de Riaz. — Mazoni, Lucie-Amélie, fille de Jules-Auguste, de Bulle. — Pasquier, un enfant du sexe masculin, décédé peu après sa naissance, fils d'Antoine-Cyprien, de Bulle. — Grandjean, Marie-Thérèse, fille de Joseph-Eugène, du Crêt. — Bloch, Jeanne, fille de Joseph, négociant en étoffes et en habits, de Billach (Zurich). — Pittet, Jean-Baptiste, fils de Joseph-Jules, du Crêt.

**Mariages :**

Nicole, Jules-Alfred, pharmacien, du Lieu (Vaud), et Cherix, Félicie-Louise-Suzette, de Bex (Vaud). — Grandjean, Henri-Ernest, du Crêt, et Julmy, Rosa, cuisinière, de Bellegarde. — Garin, Pierre-Alphonse, charbon, de Bulle, et Félix, Marie-Madeleine, modiste, de Farvagny-le-Grand.

**Décès :**

Seydoux, Françoise-Louise, dite Fanchette, de Grattavache, âgée de 64 ans. — Pasquier, un enfant du sexe masculin, de Bulle, âgé de 30 minutes. — Savary, Claude-Marc-Michel-Toussaint, de Bulle et de Riaz, âgé de 61 ans. — Pasquier, Rosalie-Joséphine, fille de Philippe, de Bulle et de Maules, âgée de 3 mois.

Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour la Suisse : 1 an 6 fr.  
Pour l'Étranger le payable d'avance  
Prix du numéro  
On s'abonne à tous les jours de poste

Les excentricités des yeux des plu-tants qui, jusqu'à l'entreprise de ces histrions effrontés de l'exercice de leur jour sur ce sujet des pasteurs or-

L'Armée du salutistes mettants. Durant toute de l'Armée avai, cédant au avait permis à tuellement l'anti-salutistes cessé. Cet « off-sif » ? Nous ne comment envoi le « major » W même tempéra puis ce momen de porter cons en une sorte d Si nous en et les lettres es les salutistes e partie honnête On leur repro dissimulation d'une famille. libérale n'a co réelles et prêt l'honorable ch inexplicable te nouvellement dissiper ces fu

FEUIL

CHAS

Comment au-cédés ? Il fallu qu'on choisit ce La pauvre c-tion. Elle par-des cris, me di-pour me donne-ne criait pas ; gros soupir. T se plaignit du d'elle à la vei le chercher ne-tait pris et q la maladie ne-t-rait-il, compli-jours plus tar dans son cercu